



Composé de 52 membres, le comité coopératif fait vivre les valeurs de Migros en jouant un rôle de relais entre les coopérateurs et les organes dirigeants. Découvrez plus d'infos en scannant ce code QR.



Faites entendre votre voix!

Les coopérateurs de Migros Genève devront, d'ici au 3 juin, se prononcer sur la suppression de la limite d'âge de 70 ans des membres du comité coopératif. Ce dernier, qui se renouvellera en 2024, souhaite s'ouvrir davantage à toutes les générations. Deux membres du comité, Maeva Cazorla, 28 ans, et Benoit Muller, 67 ans parlent de leur expérience.

Texte: Alessandro Sofia

Qu'est-ce qui vous a amenés à rejoindre le comité coopératif de Migros Genève?

Maeva Cazorla: Ma tante m'en a parlé à plusieurs reprises.

J'ai alors décidé de tenter cette nouvelle expérience.

Benoit Muller: J'ai grandi à Genève et Migros a toujours été mon magasin de proximité. En savoir plus sur son fonctionnement comme coopérative m'a amené à poser ma candidature au comité coopératif. Je prends aujourd'hui toute la mesure de l'importance de Migros.

Qu'est-ce que ce rôle a changé chez vous?

MC: Il faut avoir envie d'en apprendre davantage sur divers

sujets liés au groupe Migros. Nous avons aussi régulièrement un aperçu des projets d'avenir. Je fais partie de la commission culturelle et sociale – c'est également mon domaine professionnel – je découvre de nouvelles associations, c'est très enrichissant!

BM: Je suis beaucoup plus attentif lors de mes visites en magasin. Je regarde tout ce qui s'y passe et peut restituer certaines de mes observations lors des séances du comité coopératif, en plénière ou en commission.

Comment embarquer les plus jeunes?

MC: Il ne faut pas appréhender de ne pas connaître Migros dans sa globalité, nous avons beaucoup

à apprendre et avec le temps nous nous permettons d'intervenir plus aisément. Nous y faisons aussi de superbes rencontres et c'est aussi là toute la richesse du comité.

BM: Il est important que la clientèle plus jeune puisse aussi faire remonter ses attentes. Pour cela il me semble judicieux de mettre davantage en évidence le statut de coopérative de Migros.

Pourquoi vote-t-on sur la suppression de la limite d'âge au sein du comité coopératif?

MC: La période de mandat au comité coopératif est de quatre ans, renouvelable trois fois, soit douze ans au maximum, ce qui implique qu'il y a un roulement

automatique des membres. Il n'y a donc pas de raison de restreindre une adhésion quant à l'âge ou tout autre critère.

BM: Le comité coopératif doit représenter tous les types de consommateurs et l'ensemble des coopérateurs de Migros Genève. La situation actuelle fixe une limite d'âge à 70 ans pour siéger au comité coopératif. Or, presque un tiers des coopérateurs est plus âgé et ne peut donc pas être représenté au sein du comité coopératif. Il ne s'agit donc pas de faire vieillir le comité, mais de renforcer sa diversité.

Toutes les informations sur le rôle de cet organe statutaire de prime importance qu'est le comité coopératif se trouvent sur geneve.migros.ch/comitecooperatif